

Contre-terrasse de la pizzeria Enio : impunité totale ? (mai 2012)

La pizzeria Enio (43 rue St Denis) s'est rendue célèbre dans le quartier pour avoir construit en 2008 une gigantesque terrasse fermée qui allait au-delà du milieu de la rue et empêchait l'accès des véhicules de pompiers à la rue de la Ferronnerie. A l'époque, nous avons obtenu son démontage par la Ville aux frais du propriétaire. Nous n'avons cependant jamais eu la confirmation que ce dernier avait réglé l'addition, et nous avons de forts soupçons que la Ville lui en a fait cadeau (mais nous serions heureux d'être démentis...).

Cet établissement avait également obtenu en 2007 l'autorisation d'installer une contre-terrasse à proximité de la fontaine des Innocents. Nous nous y étions vivement opposés car, dans ce quartier d'une très grande densité, il nous paraît indispensable de conserver l'espace libre de la place des Innocents, et si l'un des établissements commence à installer des contre-terrasses près de la fontaine, on aura bientôt la même situation que sur la place du Tertre !

En janvier 2012, nous avons observé avec soulagement que la nouvelle autorisation affichée sur l'établissement ne comportait pas de contre-terrasse.

Le 4 avril 2012, nous avons vu néanmoins le personnel d'Enio commencer à fixer dans le sol deux auvents de grande taille pour installer la fameuse contre-terrasse. Nous avons immédiatement saisi le commissariat et la Direction de l'urbanisme (DU) pour une intervention d'urgence. L'agent de la DU en charge du secteur nous a répondu, ainsi qu'au commissariat, que l'autorisation de la contre-terrasse était « *en cours de régularisation* ». Le commissariat a demandé à cet agent de lui faxer l'autorisation en question dès qu'elle serait prête, car il n'avait jamais été consulté sur ce dossier (ce qui peut parfois arriver, mais en l'occurrence, cela a dû paraître un peu suspect) et parce que « *tant qu'on n'a pas vu l'autorisation, on n'est pas sûr* ». En attendant cette autorisation, le commissariat n'a pas bougé. Le fax en question n'est jamais arrivé, et pour cause. Interrogé le 30 avril, le chef de service de l'agent qui avait certifié que l'autorisation était en cours de régularisation nous a répondu « *C'est impossible. Tout le monde ici connaît le dossier ; il est impossible que quelqu'un ait dit que cette contre-terrasse était autorisée* ».

C'est pourtant ce qui s'est passé, empêchant la police d'intervenir le jour J et permettant à Enio de fixer ses auvents dans le sol. Le 8 mai, l'installation a été parachevée par l'implantation d'écrans latéraux (au passage, ces écrans sont totalement interdits dans le cas d'une contre-terrasse, même autorisée, mais Enio n'est plus à cela près).

Conclusion de l'histoire : non seulement la pizzeria Enio continue à mettre tout le monde devant le fait accompli, mais elle a manifestement bénéficié de l'appui d'un agent de la Ville qui a affirmé au commissariat qu'une autorisation était en cours, sans se soucier d'en apporter la preuve.

Et pour finir, la question la plus importante : il est clair maintenant pour tout le monde que cette contre-terrasse est illégale. La Ville va-t-elle exiger et obtenir son démontage ?